

SEANCE DU 29 MARS 2012

Le vingt-neuf mars deux mil douze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIERE Jean-Marc - COPPEE Philippe - FAVET Gilles - BEAUFAYS Michel - PRINCE Patrice - PREDKI Jacqueline - CHOIN René - PAULET Yvon - PAULET Sébastien

Absents Excusés : M. JACQUET Luc - Mme DEMARS Delphine

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

N° 2012-03-175 – Délivrance des produits de la parcelle 2

Sur proposition de l'ONF, en application du document d'aménagement de la forêt communale et, compte-tenu des besoins en affouage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour et 2 voix Contre,
* **décide** la mise à l'Etat d'Assiette et la délivrance des produits martelés de la parcelle n° 2.

N° 2012-03-176 – Fixation du Prix des Parts d'Affouage

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **fixe** le prix de la part affouagère à 35 Euro.

N° 2012-03-177 – Frais de déplacement pour formation – agent recenseur

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Accepte** le remboursement des frais de déplacements engagés par l'agent recenseur
afin de se rendre sur les lieux de la formation.

N° 2012-03-178 – Echange de terrains

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur PAULET Jean-Paul, officialisant sa demande d'échange de terrains entre la parcelle communale n° A 149

au Lieudit « le Grineveux » d'une superficie de 34 a 94 ca, et la parcelle de Monsieur PAULET Jean-Paul n° A 138 Lieudit « Le Forgeron », d'une superficie de 37 a 86 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **donne** un avis favorable pour l'échange entre la parcelle communale n° A 149 et la parcelle de M. PAULET Jean-Paul n° A 138.

* **Charge** Monsieur le Maire de sa réalisation.

* Les frais de notaire sont à la charge de Monsieur PAULET Jean-Paul.

N° 2012-03-179 – Achat de terrains

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la proposition de vente des parcelles appartenant à Madame MIRAUCOURT Annie, n° A 244 et A 245 au lieudit « La Petite Fagnole », pour un prix de 9.674 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Décide** l'acquisition des parcelles.

- A n° 244 d'une superficie de 4 ha 91 a 86 ca, Frais en sus

- A n° 245 d'une superficie de 1 ha 25 a 25 ca, Frais en sus de Madame MIRAUCOURT Annie

Prix : 9.674 €

* **Donne** pouvoir au Maire pour signer l'acte notarial.

N° 2012-03-180 – Cotisation à l'Association des Maires du Département des Ardennes –A.M.D.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **accepte** de régler l'appel de cotisations à l'Association des Maires du Département des Ardennes et ce, pour la durée du mandat.

Cotisations pour 2012 :

- Départementale : 63,73 €

- Associations des Maires de France : 45,17 €

- Abonnement « Maires de France » : 35,00 €

N° 2012-03-181 – Columbarium

Monsieur le Maire précise qu'un columbarium de 8 places est désormais installé dans le cimetière de la commune.

Le Maire fait lecture du règlement,

Le Conseil Municipal, **donne** un avis favorable au règlement.

Monsieur le Maire propose que chaque alvéole soit concédée au tarif de 32 € pour une durée de trente ans, renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **donne** un avis favorable, au tarif de 32 € pour une durée de trente ans, renouvelable.

N° 2012-03-182 - Vote du Compte Administratif 2011 – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPEE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du maire, le compte administratif 2011 qui fait apparaître :

un excédent d'investissement de **73.225,71 €**

un excédent de fonctionnement de **373.616,40 €**

N° 2012-03-183 - Approbation du Compte de Gestion 2011 – BP Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 29 mars 2012

N° 2012-03-184 - Affectation du Résultat de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 29 mars 2012, le compte administratif pour 2011, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **373.616,40 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **excédent** de la section d'investissement s'élevant à **73.225,71 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à **0,00 €** et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **15.000,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **0 €**.

Affectation à l'excédent reporté, Compte R 001, pour **73.225,71 €**
Compte R 002, pour **373.616,40 €**

N° 2012-03-185 - Vote des taux d'imposition 2012 des Taxes Directes Locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2012 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des taxes	Taux fixes pour 2012	Bases d'imposition 2012	Produit fiscal
Taxe d'habitation	4,61 %	73.700	3.398
Foncier bâti	0,780 %	46.300	361
Foncier non bâti	0,000 %	5.500	0
CFE	5,88 %	2.000	118
TOTAL DU PRODUIT			3.877

N° 2012-03-186 - Vote du Budget Primitif 2012 - Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après :

en section d'Investissement équilibré à : **955.100 €**

et en section de Fonctionnement, en Recettes : **748.800 €**

en Dépenses : **698.800 €**

dégageant un auto financement de : **50.000 €**

N° 2012-03-187 - Vote du Compte administratif 2011 Budget Service de l'Eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPEE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**,
en l'absence du Maire, le compte administratif 2011 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de **3.137,94 €**

et un excédent de Fonctionnement de **10.949,31 €**

**N° 2012-03-188 - Approbation du Compte de Gestion 2011
Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

N° 2012-03-189 - Affectation du Résultat 2011 - Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2011 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **10.949,31 €** et un excédent d'investissement de **3.137,94 €**.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **0 €**

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat suivant :

- au **C/ R 001** report à nouveau la somme de **3.137,94 €**

- au **C/ R 002** report à nouveau la somme de **10.949,31 €**

N° 2012-03-190 - Vote du Budget 2012 - Service de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation : **36.323,00** Euros

Section d'Investissement : **16.757,00** Euros

N° 2012-03-191 - Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **décide** de verser une subvention d'un montant de **2.200 €** (deux mil deux cents euro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

N° 2012-03-192 - Subvention au Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **décide** de verser une subvention d'un montant de **7.193 €** (Sept mil cent quatre-vingt-treize Euro) au Budget de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Landrichamps.

N° 2012-03-193 - Subvention "Landrichamps Loisirs"

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

* **décide** d'allouer une subvention de **2.150 €** (Deux mil cent cinquante Euro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

N° 2012-03-194 - Action Solidarité Ardennes Alzheimer

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

N° 2012-03-195 – Subvention à l'Association des Anciens Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

N° 2012-03-196 – Subvention au Foyer Socio Educatif - Voyage d'étude

Le Maire informe le Conseil sur la demande de subvention sollicitée par le Foyer Socio Educatif du Lycée Vauban à GIVET, pour l'organisation de divers voyages scolaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

* **Décide** de verser une aide de **100 €** par élève de Landrichamps concerné, au Foyer Socio Educatif du Lycée Vauban à Givet.

N° 2012-03-197 – Rapport annuel sur l'eau

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Après avoir entendu le rapport annuel du Maire concernant l'exercice 2011,
- Considérant que ce rapport n'appelle aucune observation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte**, l'intégralité de ce rapport qui fait ressortir un prix de vente de l'eau compétitif, un bon fonctionnement du service de maintenance des installations et une qualité de l'eau répondant aux normes de potabilité vu les résultats des analyses effectuées par le Laboratoire Départemental.

N° 2012-03-198 – Devis BORTOLOTTI – Travaux façade Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **accepte** le devis de l'Entreprise BORTOLOTTI - 08600 Fromelennes, pour les travaux de réfection des joints de la façade arrière de la Mairie,

Prix : 11.136,00 € HT.

N° 2012-03-199 – Répartition du F.D.P.T.P. - CNPE

Le Maire fait lecture de la lettre de M. WALLENDORFF, Maire de Givet, relative au FDPTP. Suite à l'intervention de la ville de Givet contre la répartition 2008 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ entre les communes concernées, le Conseil Général a adopté une nouvelle répartition. La commune de Landrichamps a réalisé un gain de 3.751 €.

La ville de Givet a dépensé 11.856 € en frais d'avocat, déduction faite de 1.638 € d'indemnités reçues des assurances et du Conseil Général.

La ville de Givet demande que les frais d'avocat soient partagés entre les communes au prorata de leurs gains respectifs, et que la commune de Landrichamps reverse la somme de 207 €.

Le Conseil Municipal, remercie la ville de Givet pour son action et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* **accepte**, de reverser la somme de 207 € à la ville de Givet.

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur :

- La titularisation de l'employé communal à compter du 1^{er} avril 2012,
- les permanences au Bureau de vote pour les élections présidentielles.
- L'avancement du projet de la Salle Polyvalente

- l'achèvement de l'aqueduc, route de la Campagne, un deuxième sera créé en aval après observation du fonctionnement du premier.

-l'Etude des frais de fonctionnement de la Station d'Épuration.

Le Conseil demande :

- Que soit menée une étude sur les économies potentiellement réalisables sur les factures d'électricité de la Commune.
- Que la ville de Givet soit avertie des dégâts causés par les glaces sur les ouvrages de la prise d'eau de Givet.

Il est 21h45, le Maire lève et clos la séance.